



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

COCAÏNE ET SPORT : RISQUES ET CONDUITE À TENIR

En France, la consommation de cocaïne ainsi que le nombre de cas d'intoxication aiguë liés à son usage sont en augmentation depuis plusieurs années.

LA COCAÏNE, QU'EST-CE C'EST ?

La cocaïne est une drogue puissante et addictive, qui a des conséquences sur la santé.

La cocaïne, extraite de la feuille de coca, est un puissant stimulant du système nerveux central. Elle se présente sous forme de :

- ▮ poudre blanche, consommée par voie nasale (sniff), parfois pulmonaire (inhalation de fumée ou de vapeurs par voie orale ou nasale) ou intraveineuse (injection).
- ▮ crack, appelé encore cristaux ou cailloux : cocaïne basée, composée de poudre additionnée d'un produit basique), chauffé pour être inhalé, on parle alors de « fumer du crack ».

Dans la rue,
on trouve la cocaïne
sous différents noms :

Blanche, C, CC,
coco, coke,
crack, free base,
rock, snow.



COCAÏNE POUDRE

Sniffée,
injectée ou fumée



CRACK, FREE BASE
OU COCAÏNE BASÉE

Fumé
ou inhalée

Plus puissant, plus rapide,
plus court, plus addictif.

LES RISQUES POUR LA SANTÉ

L'usage de cocaïne peut entraîner de nombreuses complications immédiates et sévères, pouvant aller jusqu'au décès :

- ▮ Le risque d'infarctus du myocarde est multiplié par 24 dans les 60 minutes après la prise.
- ▮ Une des premières causes d'accident vasculaire cérébral chez les jeunes.
- ▮ Dans les heures qui suivent la prise de cocaïne, peuvent apparaître des crises de paranoïa, d'angoisse, d'agressivité et de violence parfois associées avec des hallucinations auditives, visuelles et sensorielles.



Consommer de la cocaïne multiplie par 24 le risque de syndrome coronarien 60 minutes après la prise.



Tout accident vasculaire cérébral chez un sujet de moins de 50 ans sans antécédent doit faire évoquer un usage de cocaïne.

En 12 ans, le taux de passages aux urgences en lien avec l'usage de cocaïne a été multiplié par 3

- ▮ La cocaïne est aussi à l'origine de complications chroniques.
- ▮ Fumée : lésions des poumons (cancers...).
- ▮ Le sniff de cocaïne provoque des lésions de la cloison nasale, parfois rapidement en cas de consommation intensive.
- ▮ Enfin, les pratiques à risques liées au partage de matériel (pailles, injection) peuvent être à l'origine d'infections bactériennes (abcès locaux, septicémies) ou virales (VIH, VHB et surtout VHC).

La cocaïne entraîne une forte dépendance, qui peut se développer dès la première prise. L'addiction ne se manifeste pas nécessairement par un besoin obligeant à une consommation quotidienne, dès le réveil. Elle se caractérise plutôt par un désir irrésistible dans certaines situations.

LE STATUT DE LA COCAÏNE AU REGARD DE LA RÉGLEMENTATION

La cocaïne est un produit classé comme stupéfiant.



Le transport, la détention, l'usage, l'offre, la cession, l'acquisition ou l'emploi illicites de celle-ci sont punis de 5 à 10 ans d'emprisonnement et de 3 750 € à 7 500 000 € euros d'amende.

Le code de la route prévoit une sanction de 2 ans d'emprisonnement et de 4 500 € d'amende en cas de conduite sous l'emprise de stupéfiants.

La cocaïne est un produit inscrit sur la liste des substances et méthodes interdites dans le sport établi par l'agence mondiale antidopage (AMA) ; son usage est interdit en compétition. La détection de cocaïne dans un échantillon lors d'un contrôle antidopage entraîne une sanction sportive administrative : suspension de l'activité sportive qui peut aller de quelques mois à 4 ans puis à 8 ans et à vie en cas de récidive.



Attention, l'usage de la cocaïne avant une compétition peut dans certaines conditions induire un contrôle antidopage positif réalisé lors de ladite compétition.



QUE FAIRE LORSQUE VOUS AVEZ CONNAISSANCE DE CONSOMMATION DE COCAÏNE DANS UN CLUB ?

Que vous soyez consommateur de cocaïne, témoin d'une consommation en tant que co-équipier, entraîneur, encadrant, la première action est d'inciter les consommateurs à se faire accompagner pour arrêter l'usage de cocaïne :

Les actions d'orientation et d'accompagnement :



Contactez un professionnel de santé de proximité (médecins traitants/clubs, pharmaciens, infirmières, psychiatres) pour demander à débiter une prise en charge ou à minima de transmettre des messages de prévention à propos de ce produit.



Consultez le site [drogues-info-service](https://www.drogues-info-service.fr). Vous y trouverez des ressources pour informer les usagers sur les produits et les moyens d'arrêter ainsi que l'annuaire de toutes les structures d'accueil, d'accompagnement et de soins en addictologie. Une ligne téléphonique (0 800 23 13 13) est ouverte de 8h à 2h, 7 jours sur 7, pour une écoute et des conseils. L'appel est anonyme et gratuit depuis un poste fixe ou au coût d'une communication ordinaire depuis un portable.



Prendre rendez-vous dans un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ou dans une consultation pour jeunes consommateurs (CJC) destinées aux mineurs et aux jeunes adultes.



Contactez une antenne médicale de prévention du dopage (<https://www.ampd.fr>).

Les actions de signalement de trafic :

La cocaïne étant un produit illicite, en cas de suspicion de trafic de cocaïne ou si vous avez connaissance d'un réseau de revendeurs en relation avec un club, contactez :



la police ou la gendarmerie (notamment de manière anonyme sur la plateforme : <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/signaler-traffic-stupefiants-stup>



le conseiller régional antidopage (CORAD) au sein de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) de la région du club.



le référent dopage de la fédération concernée.



l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD) : <https://www.afl.fr>